

Lettre d'information 2 - Janvier 2021

Parc éolien du Pays Fléchois

Communes de Bousse, Clermont-Créans, La Flèche et Ligrion

Edito

Le projet du parc éolien du Pays Fléchois poursuit son développement, toujours dans une logique d'information et de concertation avec le territoire d'accueil.

Retrouvez dans cette lettre d'information, la présentation des résultats du mât de mesure de vents, implanté en janvier 2020.



Données clés



8 éoliennes maximum
jusqu'à 24 MW de
puissance installée



Un diagnostic territorial
finalisé et restitué le
13 octobre 2020



Le comité de concertation
reporté et prévu pour
février 2021



Jusqu'à 100 % du capital
revendu aux acteurs
du territoire grâce à
l'investissement participatif

Le Second semestre 2020 a vu la conclusion de près de 18 mois de travail pour établir un diagnostic territorial complet de la zone d'étude du projet éolien et de son territoire d'accueil : faune, flore, paysage, acoustique,...

Ces études ont pu être restituées auprès des élus des quatre communes d'implantation lors d'une présentation le 13 octobre 2020, et sont désormais accessibles sur le site internet du projet.

Un Comité Territorial de la Concertation a été constitué, conduit par un médiateur local et indépendant, invitant porteurs du projet, élus, associations, représentants d'usagers et l'association Sauvons la Garenne des Saars à se rassembler. La première séance sera axée sur les explications des résultats des études en présence d'un bureau d'étude environnemental qui répondra aux questions des membres du Comité.

Ce Comité Territorial de la Concertation travaillera à trouver collectivement le compromis permettant d'allier les ambitions de la transition énergétique avec les attentes du territoire, en discutant librement sur le nombre et l'emplacement des futures éoliennes, au regard des enseignements apportés par les études sur les enjeux du territoire.

La situation sanitaire a contraint ce Comité, initialement prévu pour le 10 novembre 2020, à être reporté au mois de **février 2021**. Nous espérons que cette année 2021 soit celle d'une concertation pleine et entière entre les porteurs du projet et les acteurs locaux.

Les résultats du mât de mesure des vents

Le mât de mesure des vents, installé depuis janvier 2020, nous livre ses premiers résultats sur la qualité du vent du site. Ces résultats, **sensiblement meilleurs que ce qui avait été initialement anticipé** au démarrage du projet viennent confirmer l'intérêt d'un projet éolien sur la zone. Ce gisement de vent remarquable permettra une optimisation du projet, soit potentiellement moins d'éoliennes nécessaires pour produire une même quantité d'énergie.

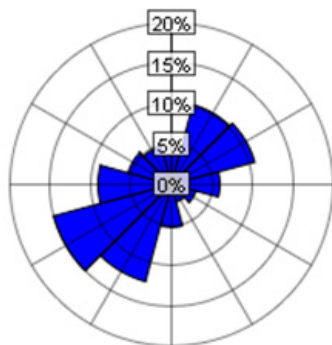
Quelques records enregistrés en 2020 :

Vitesse du vent	Précipitations	Température minimale	Température maximale	Pression atmosphérique minimale
125,3 km/h	10,6 mm/h	- 1,8 °C	37,6 °C	950,8 hPa
16 février 2020	19 septembre 2020	22 janvier 2020	7 août 2020	3 décembre 2020

Répartition et direction des vents

La rose des vents indique la répartition de la direction d'où proviennent les vents. Ces vents sont ici majoritairement en provenance du Sud-Ouest ainsi que du Nord-Est.

Rose des vents mesurés depuis janvier 2020

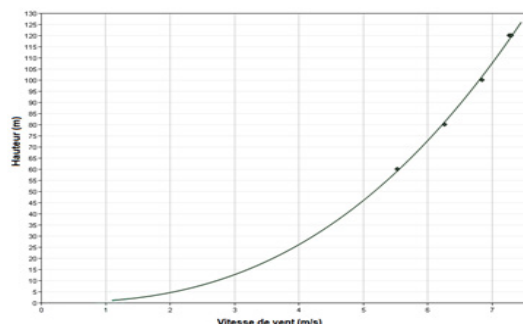


Vitesse et hauteur des vents

Le profil vertical des vents indique l'évolution de la vitesse du vent en fonction de l'altitude. On voit se dessiner une courbe caractéristique, la vitesse du vent augmente rapidement avec l'altitude.

Le potentiel du site est nettement confirmé, avec des vents de plus de 7m/s (25km/h) en moyenne à 120m.

Une analyse des vitesses de vent corrélées sur le long terme, réalisée avec un logiciel de modélisation de l'écoulement de l'air, permet de calculer l'énergie annuelle produite par le futur parc éolien.



Profil vertical du vent mesuré depuis janvier 2020



RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR LES RESULTATS DES ETUDES SUR LE SITE INTERNET DU PROJET !



www.parc-eolien-paysflechois.fr

Suivez les actualités, les études et leurs résultats mais aussi les différentes étapes du projet éolien du Pays Fléchois.

Le choix des éoliennes

Différents modèles d'éoliennes sont envisagés pour le projet du Pays Fléchois. Chaque éolienne possède des caractéristiques particulières : taille de rotor, puissance, hauteur de mât, niveau acoustique... **Les vitesses de vents enregistrées, supérieures aux valeurs anticipées** au démarrage du projet, nous permettent d'imaginer l'implantation d'éoliennes de plus grande puissance.

	Puissance d'une éolienne	Electricité annuelle produite
Estimation initiale	3 MW	6 900 MWh
Potentiel réel	4 MW	9 400 MWh (+ 36%)

La puissance unitaire des éoliennes et leur production d'électricité indiqués ci-dessus sont issus d'une moyenne de plusieurs modèles d'éoliennes aujourd'hui considérés. Le calcul de l'électricité produite par une éolienne de 3 ou 4 MW sur une année présente sa production dite nette, prenant en compte toutes les contraintes opérationnelles de l'éolienne :

- pertes de rendement électriques
- bridages acoustiques (ralentissement des éoliennes pour limiter le bruit émis)
- bridages pour la préservation des chauve-souris
- effet de sillage (influence d'une éolienne sur ses voisines)
- ...

Une question, une remarque ? Notre équipe est à votre disposition

Pour être informé des dernières actualités, inscrivez-vous par voie électronique : contact@parc-eolien-paysflechois.fr

Thomas PICHOT, chef de projets Soleil du Midi Développement

Thomas BOUTIGNY, chef de projets BayWa r.e.